

Règles en vue de l'établissement d'un livret de travail vert (LT vert)

permettant l'accès aux concours de la SCS d'un chien sans papiers ou dont le pédigrée n'est pas reconnu en Suisse.

Un livret de **travail vert** peut être requis si le propriétaire du chien est déjà membre d'un section de la SCS.

Les documents suivants sont joints à la demande :

- la carte de membre de la SCS (copie)
- carte d'AMICUS (copie)

1. Propriétaire (maître chien)

Nom: Prénom:
Rue: NP et lieu:
No tel: Date d'entrée section:
e-mail :
Date: Signature:

2. Chien (voir Amicus)

Prénom du chien (selon AMICUS):
Chip- No: Mâle Femelle
Né le:

3. Club / section / groupe local demandant

Les informations ci-dessus sont confirmées sur la base des documents soumis.

Timbre de la section

Signature

La demande du **LT vert** dûment remplie doit être soumise, accompagnée de copies des documents annexes, à l'adresse suivante :

Kontrolleur TKGS
Werner Zbinden
Ober Liechtershalten 4
6382 Büren

kontrolleur@tkgs.ch

4. Contrôle CTUS

Date:

P No :

No de facture :

Propriétaire:

No du club :